

BENEDICT XVI
Joseph Ratzinger
Secrétairerie d'État
Cité du Vatican, 00120
Rome, Italie

1 mai 2005

Objet : Dossier des « ORPHELINS DE DUPLESSIS »

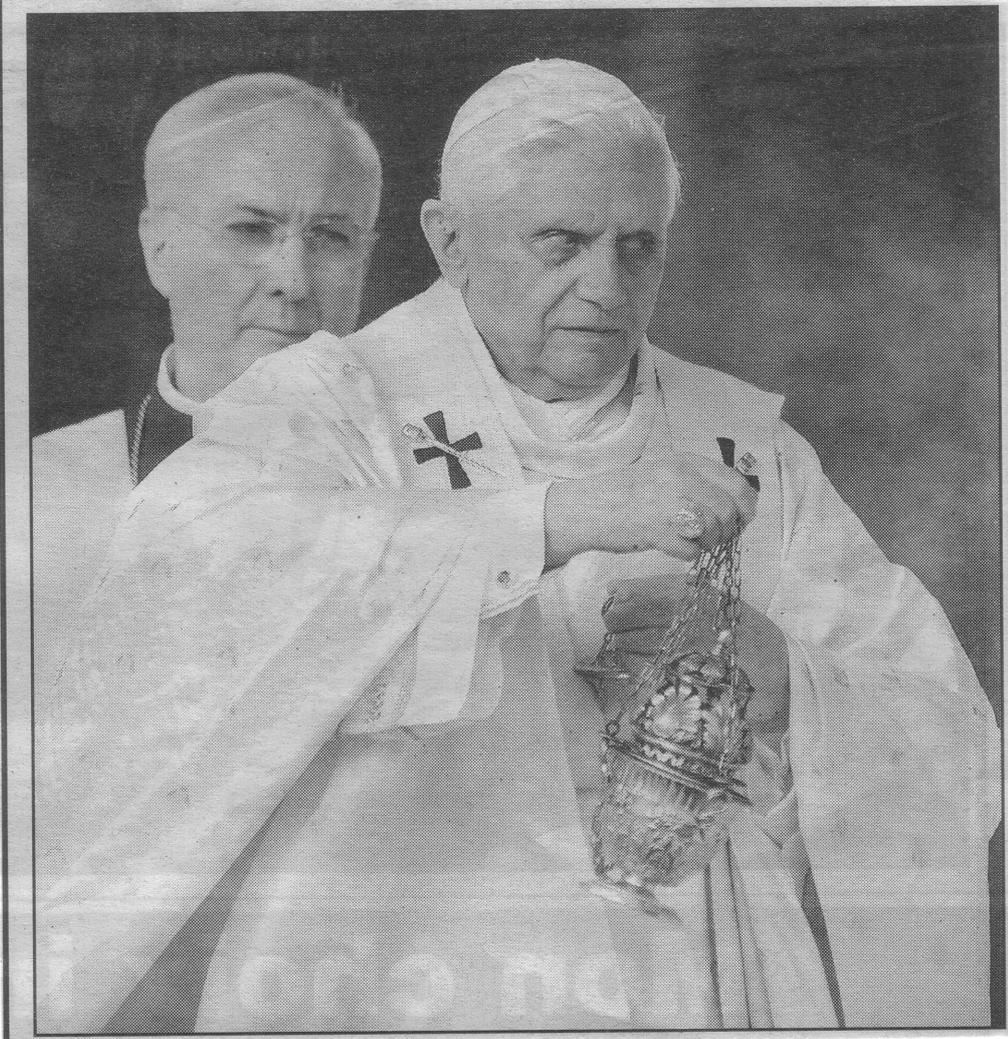
Votre Éminence,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'aux États-Unis, les autorités ont procédé à plusieurs arrestations de prêtres pédophiles dans les églises catholiques. Ce fait tabou qu'est la pédophilie dans les institutions religieuses, ne se manifestant pas seulement aux États-Unis, ne doit pas être ignoré, vu sa gravité importante.

Votre excellence, au Canada, plus précisément au Québec, des milliers d'enfants innocents ont subi les pires atrocités entre les mains de prêtres et religieuses, avec la complicité du gouvernement et des psychiatres du Québec, dans les années 1940 à 1960. Non seulement ils ont été agressés sexuellement par des membres des communautés religieuses, mais ils ont été traités comme de véritables débiles mentaux, forcés de prendre des drogues expérimentales, recevant des lobotomies, des électrochocs, mis en cellule, enchaînés, mis en camisole de force, ont subi des bains d'eau glacée, torturés. Des milliers d'enfants sont décédés de meurtres médicaux à cause des falsifications criminelles apportées à leur dossier, dont des preuves d'implication des membres religieux sont à l'appui.

Votre excellence, en 1924, 300 000 milles orphelins sont nés dans la Province de Québec; 200 000 milles ont été adoptés, et le reste, c'est-à-dire 100 000 milles orphelins, sont reliés directement au dossier des Orphelins de Duplessis.

Actuellement, l'Église catholique, les psychiatres et le gouvernement du Québec refusent de reconnaître les torts du passé, d'admettre les faits criminels qui se sont produits. Pourtant, il y a plusieurs preuves de ces actes criminels présents dans les dossiers des victimes connus sous le nom des « Orphelins de Duplessis ». Seulement, il existe et règne depuis longtemps une conspiration du silence entre ces institutions qui empêchent les victimes d'aller en cours criminelle et d'avoir recours à leurs droits fondamentaux. Le Cardinal de Montréal Jean-Claude Turcotte devant les cameras de télévision et les journalistes, a demandé aux « Orphelins de Duplessis » de fournir des preuves concernant leurs allégations. Lorsque ceux-ci ont voulu lui apporter quelques centaines de dossiers pour qu'il y constate les actes criminels, il leur a fermé la porte au nez, refusant de les rencontrer et de vérifier leurs preuves. De plus, permettez-moi de souligner que Mgr. Jean-Claude Turcotte, avec la complicité de Mgr. Pierre Morissette, évêque de Baie-Comeau et celle de Mgr. Maurice Couture, archevêque de Québec ont complètement ridiculisé les « Orphelins de Duplessis » en déclarant que des excuses faites aux victimes constitueraient un désaveu du travail historiques des religieuses! Jamais les « Orphelins de Duplessis » n'ont critiqué ce travail, seulement, des actes criminels ont été commis et plusieurs signatures de religieuses prouvent leur implication criminelle.



Dans le *Journal de Montréal* le 20 février 1999, le Cardinal Turcotte estime que les Orphelins de Duplessis « **Ne méritent pas des excuses** ». Mgr. Turcotte a d'ailleurs démontré une indifférence inappropriée pendant ce discours: « **On n'a pas de temps à perdre avec ça** » !

Mais, comme s'il n'avait provoqué d'humiliation assez grande, le même jour, le 20 février 1999, dans le *Journal La Tribune* de Sherbrooke, Mgr. Jean-Claude Turcotte, explique au journalistes : « les travaux de construction du Mont-Providence, qui devait coûter quatre millions de dollars, en ont coûté le double. Le fédéral qui avait fourni deux millions réclama un remboursement. Pour sortir de ce pétrin, les Soeurs ont accepté, sous les conseils du Cardinal Paul-Émile Léger, de dire qu'il s'agissait d'un hôpital. « **Ce transfer est une erreur. Le Cardinal Paul-Émile Léger a été mêlé à ça.** » »

Encore le 20 février 1999, le Cardinal Turcotte est cité dans le *Journal de Montréal* : « **si le gouvernement de l'époque n'a pas assumé ses responsabilités, qu'il s'excuse ! si les médecins n'ont pas fait leur job, qu'on les poursuive ! mais si les Soeurs ont mal agi, qu'on en fasse d'abord la preuve !** ».

Le magazine *l'Actualité* de juillet 1999, posait la question à la Soeur Gilberte Villeneuve, ancienne directrice de hôpital psychiatrique Saint-Jean-de-Dieu de Montréal, ainsi qu'à la Soeur Gisèle Fortier : « **vous fraudiez le gouvernement fédéral ?**, réponse de Soeur Gilberte Villeneuve : « **Oui ! Absolument !** »

Mgr. Turcotte, pour sa part, a déjà dit publiquement qu'il n'a jamais vu des enfants se faire maltraiter au Mont-Providence lorsqu'il y travaillait étant jeune prêtre.

Votre éminence, permettez-moi, je vous prie, d'attirer votre attention sur l'allocution annexée du Dr. Jean Gaudreau, qui révèle un témoignage de la façon dont était traité un enfant à l'hôpital psychiatrique Mont-Providence. Un enfant de moins de cinq ans, dans une camisole de force, enchaîné à la tuyauterie d'un lavabo; veuillez considérer le fait qu'aucune preuve ou témoignage comme celui-ci n'ont su ébranler l'entêtement de Mgr. Jean-Claude Turcotte, malgré, qu'il travaillait à cet hôpital dans les mêmes années que le Dr. Jean Gaudreau.

Pourtant, Mgr. Jean-Claude Turcotte a assisté au changement de vocation de l'orphelinat /école Mont-Providence, en hôpital psychiatrique où les chambres ont devenus des cellules et où l'enseignement a disparu. Pour sa part, la Soeur Gilberte Villeneuve, connue au Mont-Providence sous le nom de Soeur Colette Françoise, a fait l'annonce suivante : « **À partir d'aujourd'hui vous êtes tous des fous** ».

L'écrivain psychiatre Hubert A. Wallot, qui travaillait autrefois à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu a produit un livre intitulé *La danse Autour du Fou*. Il y écrit à la page 146 :

« En 1954, l'hôpital annexe le Mont-Providence où seront transféré **les quatre cents enfants éducatibles** parmi les milles qui habitaient « le petit village » cette année-là

souligne Courteau, **on effectue à l'hôpital même 21 lobotomies, 12 castrations, 11 hystérectomies et des centaines d'électrochocs** ».

Votre éminence, j'annexe à cette lettre un document énumérant 49 orphelins morts à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu qui n'ont aucun certificat de décès, et personnes ne peut dire où ils sont enterrés aujourd'hui, pas même la Soeur Gilberte Villeneuve, ancienne directrice de cet hôpital, mais, nous croyons que ces orphelins seront enterrés dans une fosse commune au vieux cimetière de l'hôpital portant le nom du **Cimetière de la Sous à Cochons**, qui était le nom dont les Orphelins des Duplessis avaient appelé ce lieu suspect dans le temps. De plus, 2168 autres orphelins sont décédés à cet hôpital et sont inscrits sur les registres civils de la Ville de Montréal, ces personnes n'ont pas eu de sépultures catholiques respectueuses; les corps ont été empilés les uns par-dessus les autres. La Soeur Gilberte Villeneuve a vendu des terrains du vieux cimetière de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, spécifiant sur le contrat de vente que l'hôpital n'était pas responsable s'il y avait une éventuelle contamination du sol en surface ou en profondeur.

Je vous annexe une copie d'un article du *Journal de Montréal* dans lequel Mgr. Turcotte garanti au public qu'il fera des recherches concernant ces orphelins morts. Il n'y eu aucune suite à ces dires, ce qui prouve une fois de plus l'indifférence ou peut-être l'implication criminelle importante de l'Église par rapport à ces 49 enfants listés et ces 2168 autres introuvables.

Les congrégations religieuses visées par les Orphelins de Duplessis étaient surnommées par les médias le « Groupe des Sept ». Ce groupe était composé de :

1. Les Soeurs de la Providence,
2. Les Soeurs de la Miséricorde,
3. Les Soeurs Grises de Montréal,
4. Les Soeurs de la Charité de Québec,
5. Les Petites Franciscaines de Marie,
6. Les Frères de Notre-Dame-de-la-Miséricorde,
7. Les Frères de la Charité

Depuis, il y a une autre congrégation qui s'est rajoutée à la liste, il s'agit des Clercs de Saint-Viateurs de Joliette.

Votre excellence, nous avons déjà envoyé une lettre concernant le dossier des Orphelins de Duplessis à Jean Paul II, en date du 1er juillet 2000, lui décrivant la situation grave, et aussitôt, le Cardinal Turcotte s'est rendu à Rome, et avec lui l'ex-Premier Ministre du Québec, Lucien Bouchard et même d'autres y sont allés quelques temps après. Pour les victimes, il paraissait évident qu'une partie des discussions éventuelles serait au sujet du dossier des Orphelins de Duplessis. Même le chef de l'opposition, Jean Charest, est allé voir Jean-Paul II dans ces temps-là; ce même monsieur Charest étant actuellement le premier ministre du Québec. Je vous annexe la copie d'une lettre que Jean Charest a envoyé à mon épouse Clarina Duguay, qui est une orpheline de Duplessis. J'insiste sur la promesse qu'il a faite aux victimes.

Annexé à cette lettre, je vous soumetts un document gouvernemental du Québec, de Me. Daniel Jacoby, alors Protecteur du Citoyen du Québec qui dénonçait les actes criminels faits aux Orphelins de Duplessis.

En 2001, le gouvernement du Québec, a arnaqué les victimes en leur proposant une entente illégale, avec l'aide du docteur/ministre/psychiatre Denis Lazure et le docteur Dominique Bédard. En 1962, le gouvernement du Québec a commandé la commission Bédard/Lazure, pour faire taire le scandale des tortures dans les hôpitaux sur les orphelins, et, en 2001, **40 ans plus tard**, les deux mêmes criminels psychiatres qui ont faits des crimes médicaux sur des enfants dans le passé, apparaissent de nouveau dans ce grand dossier humanitaire pour venir au secours au gouvernement du Québec pris de nouveau dans le scandale des orphelins, et aujourd'hui les victimes portent toujours le fardeau de l'étiquette de débilité mentale sur leurs épaules, et le gouvernement du Québec n'a pas eu le courage de réparer ce qui doit l'être.

Votre excellence, voici un extrait de la biographie du docteur Denis Lazure, qui était psychiatre à l'hôpital Saint-Jean-de dieu, intitulée *Médecin et citoyen* parue en 2002: « C'est à nous, jeunes résidents, qu'il incombe de commencer la journée en appuyant sur le bouton de cette boîte électrique qui va décharger son courant en provoquant une crise convulsive de type épileptique chez plusieurs dizaines de patients ne recevant alors aucune prémédication! Il y a aussi les salles pour le coma insulinaire : semi-obscurité, odeur fétide, deux douzaines de patients à qui on injecte une dose d'insuline assez forte pour entraîner un coma. Au bout de quelques heures de sudation excessive, le patient reçoit une injection de glucose qui, habituellement, lui rend la conscience. Il nous arrive cependant de subir le choc affreux du patient qui ne s'éveille jamais...et d'avoir à l'annoncer à la famille. »

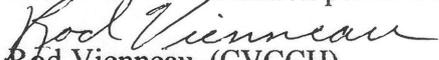
Denis Lazure psychiatre, ministre et ami de long date avec l'ex.premier ministre du Québec Bernard Landry, devrait être traduit devant les tribunaux, pour ces crimes sur les orphelins, mais, il bénéficie d'imunité du gouvernement corrompu.

J'annexe avec cette lettre, quelques pages venant du livre de Mgr.Maurice Couture qui reconnaît lui aussi le dossier des Orphelins de Duplessis, mais, qui n'a pas eu le courage de prendre position du côté des victimes.

Cette grande noirceur, qui a causé la mort de milliers d'enfants au Québec, ne se dissipera jamais tant que les torts du passé ne seront pas reconnus par l'église, le gouvernement du Québec et le collège des médecins du Québec. Les Orphelins de Duplessis sont les survivants d'un complot d'une importance majeure. Aujourd'hui, leurs droits fondamentaux sont brimés par ces trois mêmes institutions. Malgré toute la souffrance pour laquelle ils étaient prédestinés, les Orphelins de Duplessis continuent de réclamer la justice. Il est impératif que les registres d'états civils et médicaux soient corrigés; que les faux diagnostics de débilité mentale soient effacés et que des indemnités individuelles respectueuses et justifiées soient versées pour que les victimes retrouvent leur dignité.

Votre éminence, cette lettre a été écrite au nom de la justice et de la vérité, au nom de l'humanité.

Merci de votre attention portez à cette lettre.


Rod Vienneau (CVCCH)

Commission pour les victimes
De crimes contre l'humanité
779, Précieux-sang
Joliette, Québec
Canada, J6E 2M8

Tel. 1 450 756 4253

C.C. :

- Le Cardinal Marc Ouellet;
- Margaret F. Delisle, Ministre et députée;
- Jonathan Valois, député de Joliette;
- Télévision Radio-Canada;
- Télévision TQS;
- Claude Poirier, Crime Reporter LCN;
- Télévision CFCF-12;
- L'Expression de Joliette;
- Journal La Presse;
- Radio-CKAC.

